



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Direction régionale
des affaires culturelles
de Bourgogne-Franche-Comté

La Directrice régionale
des affaires culturelles

Affaire suivie par : Monique GEOFFROY
Pôle : Pôle Patrimoines et Architecture/Coordination
Tél. : 03 80 68 50 47
Courriel : monique.geoffroy@culture.gouv.fr

à

Monsieur le Préfet de l'Yonne

N/Réf. : PA/MG/2020/n° 32

Service de la coordination des politiques publiques
et de l'appui territorial

Bureau de l'environnement

Dijon, le 5 FEV. 2020

Objet : (89) COULOURS - Projet de parc éolien du Chemin Vert
Demande d'autorisation environnementale déposée par la SAS Coulours Energie 2
(JP Energie Environnement)
Contribution phase d'examen préalable

Pour faire suite à votre courriel de saisine du 23 décembre 2019, j'ai l'honneur de vous transmettre la contribution de la DRAC sur le dossier mentionné en objet.

Patrimoine archéologique

Après analyse du dossier, je vous informe que ce projet ne donnera pas lieu à prescription de diagnostic archéologique préalablement à sa réalisation.

Toutefois, en application du code du Patrimoine, articles L.531-14 à 15 et R.531-8 à 10, réglementant les découvertes fortuites, toute découverte archéologique de quelque nature qu'elle soit, doit faire l'objet d'une déclaration immédiate au maire de la commune et à la Direction régionale des affaires culturelles de Bourgogne-Franche-Comté - Service régional de l'archéologie. Les vestiges découverts ne doivent en aucun cas être détruits avant examen et avis d'un archéologue habilité. Tout contrevenant serait passible des peines prévues aux articles L.544-1 à L.544-13 du code du Patrimoine, livre V archéologie, chapitre 4, dispositions pénales.

Patrimoine et espaces protégés

Contexte

La zone d'implantation potentielle du projet est circonscrite à des parcelles cultivées et ouvertes situées sur le plateau du Pays d'Othe, à une altitude comprise entre 215 et 234 mètres. Ce site d'implantation comprend déjà un parc éolien, comprenant 9 éoliennes d'une hauteur de 150 mètres en bout de pales, implantées sur une ligne orientée nord-ouest - sud-est, que ce nouveau projet propose de densifier.

Le plateau et les vallées d'Othe sont considérées par l'outil d'aide à la cohérence patrimoniale et paysagère de l'éolien dans l'Yonne (2016), comme présentant une forte sensibilité au regard de son faible degré d'anthropisation.

L'aire d'étude du projet compte 61 édifices protégés au titre des monuments historiques et 3 sites protégés au titre du code de l'environnement, localisés à la fois dans les départements de l'Yonne et de l'Aube.

Au moment du dépôt du projet, le périmètre de l'étude comptait 18 éoliennes construites.

Enjeu patrimonial

L'enjeu consiste à ne pas altérer le cadre de présentation des monuments historiques et des espaces protégés du secteur, par l'introduction dans le paysage de machines industrielles, qui modifieraient la perception de la qualité de ces derniers.

En raison de sa proximité, l'ancienne ferme commanderie de Coulours, inscrite au titre des monuments historiques par arrêté le 16 novembre 2009, présente une forte sensibilité visuelle vis-à-vis du projet avec du projet.

Analyse du projet

Le parc éolien du chemin vert se compose de deux groupes d'éoliennes, implantées au nord-est et au sud du bourg, à proximité de la ligne formée par les aérogénérateurs du parc existant du Pays d'Othe. Contrairement à l'affirmation développée dans le principe d'implantation (pages 32 et suivantes du cahier 3B3), le nouveau projet ne s'inscrit pas en parallèle de celui existant, notamment pour les machines 4 et 5.

Les éoliennes 1 à 3 sont les plus perceptibles depuis l'ancienne commanderie, étant donné leur distance comprise entre 820 mètres et 1,46 kilomètre. Néanmoins, si on considère les photomontages illustrant la perception du projet depuis Coulours (pages 120 à 125 du cahier 3B3), le bois dit de la Garenne forme un écran végétal qui rend les machines partiellement visibles en masquant une partie des mâts.

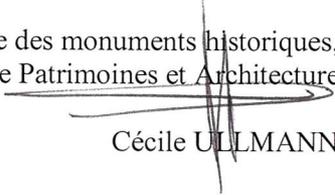
Par ailleurs, les bâtiments, le mur de clôture et le sol de la cour de l'ancienne ferme commanderie, protégés au titre des monuments historiques "en raison de la permanence du site et de la qualité de la charpente de XV^{ème} siècle de la chapelle" (extrait de l'arrêté de protection), n'offrent pas d'ouverture vers le projet. À l'instar d'autres commanderies templières, les bâtiments composant celle de Coulours sont organisés autour d'une cour fermée, n'offrant pas de vue directe vers le projet.

Pour conclure, l'impact du projet de parc éolien du chemin vert doit être considéré au regard de la densification du nombre d'aérogénérateurs, limité à 5 machines et présentant les mêmes caractéristiques que celles existantes. Malgré l'accroissement du nombre d'éoliennes à proximité de l'ancienne commanderie de Coulours, l'altération du paysage agricole et forestier environnant qui forme le cadre de présentation du monument historique, n'est pas aggravée.

Le Service régional de l'archéologie (Jenny Kaurin - Tél. : 03.80.68.50.18 ou 50.20) et l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de l'Yonne (Aymeric Nicol - Tél. : 03.86.52.38.84) sont chargés du suivi de ce dossier.

Pour le Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté
et par délégation
Pour la Directrice régionale des affaires culturelles
et par délégation

La Conservatrice régionale des monuments historiques,
Coordonnatrice du Pôle Patrimoines et Architecture


Cécile ULLMANN